

1992-2002

10 ans d'événements



SOMMAIRE



Editorial

Pierre MÉRAT

• 3

Histoire

NICE, LES SAVOIE ET LE LINCEUL DU CHRIST

Christian BORGHESE

• 4

Actualité

1992-2002 : 10 ANS D'ÉVÉNEMENTS

Bruno BARBERIS - Piero SAVARINO

• 34

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Pierre Mérat

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION
Pierre Mérat

REVUE
INTERNATIONALE
DU LINCEUL
DE TURIN

Mars 2013
7,50 €
cielt@wanadoo.fr

CONCEPTION GRAPHIQUE
Loïc Porcher

IMPRESSION
Imprimerie Chauveau- Indica

N° ISSN : 1621-8604

Nous avons voulu ce numéro plus calme et plus accessible que les précédents dont les articles très spécialisés ont pu décourager certains. Il fallait en outre apporter des précisions sur les travaux de mise en sécurité du Linceul par nos amis italiens. Vous constaterez que les débris de lin carbonisé menaçaient la texture voisine des parties détruites par le feu, que tous les débris recueillis ont été très soigneusement localisés et que maintenant le Linceul repose dans un conteneur climatisé sous pression positive d'argon, facile à déplacer et à exposer comme nous avons pu le voir à la fête du Saint Suaire, invités à Turin par nos amis italiens.



Un autre sujet me tentait depuis longtemps : les Niçois sont les gardiens très vigilants de la mémoire du passage du Linceul dans leur ville où il a trouvé refuge lors de la guerre franco-espagnole. Les Pénitents rouges entretiennent une chapelle dédiée au Saint Suaire, et les processions, bannières en tête, sont fort bien accueillies dans la vieille ville et le CIELT a été prié de donner une conférence dans la très belle chapelle. Nous apprenons en outre les pérégrinations du Linceul entre Chambéry et Turin. Merci donc à Christian Borghèse de cet important travail. ●

Pierre Mérat,
Président du CIELT

NOUVELLE ADRESSE :

CIELT 33, rue du Calvaire • 92210 Saint-Cloud
Téléphone et télécopie (inchangés) : 01 45 48 67 15
cielt@wanadoo.fr

Nice, les Savoie



et le Linceul du Christ



« Il est, dans l'histoire, des objets qui reçoivent une grâce : concilier la foi des croyants, le pouvoir des puissants et l'intérêt des chercheurs.

Ces objets sont peu nombreux. Parmi eux, le linceul de Turin ou le Saint-Suaire, est un des plus célèbres »¹.

Confrérie de la Très Sainte Trinité
Chapelle du Saint-Suaire (au n° 1
de la rue du Saint-Suaire) 06300, Nice

1 • In : « Nice, les Savoie et le Linceul de Turin ». Fiche publiée par le Centre du Patrimoine de la ville de Nice (Texte d'Hervé Barelli). p. 2.

Nice, les Savoie et le Linceul du Christ

RECHERCHE HISTORIQUE RÉALISÉE PAR
Christian BORGHESE²

Secrétaire des pénitents rouges de Nice

SINTRODUCTION

Force est de constater que la plupart des précis historiques ignorent, taisent ou éludent les liens qui unissent la ville de Nice au Linceul du Christ. C'est pourtant un fait certain, cette Relique, propriété de la Maison de Savoie depuis 1453, a bien séjourné à Nice pendant sept années consécutives, elle a même fait l'objet d'une ostension publique³ du haut de la tour Saint-Elme qui dominait alors la ville basse.⁴

C'est en mémoire de ce séjour qu'une **confrérie de pénitents du Saint-Suaire**, toujours vivace, a été canoniquement érigée en cette ville en 1620, qu'une **chapelle « du Saint-Suaire »**, toujours active, fut construite en 1623 pour les besoins des confrères pénitents, et que la **fête liturgique du Saint-Suaire** est, aujourd'hui encore, dignement célébrée à Nice.

Comment cela fut-il rendu possible et qu'elles en furent les conséquences pour la ville de Nice, c'est ce que nous allons voir ci-après en remontant quelque peu dans le temps.

2 • Contact : borghese.christian.@orange.fr

3 • Du latin *ostensio*, action de montrer. Présentation des reliques des saints et saintes à la vénération des fidèles.

4 • Approximativement située alors sur le site de l'actuelle tour Bellanda.

I • LE LINCEUL EN SAVOIE

- L'acquisition du Linceul du Christ par la Maison de Savoie fut un geste politique d'importance.

Depuis la « Dédiction »⁵ de Nice au comté de Savoie le 28 septembre 1388, l'histoire de ces deux territoires est intimement liée. Aussi nous faut-il regarder vers Chambéry pour mieux comprendre la vie mouvementée du Linceul au XVI^e siècle.

Marguerite de Charny, qui avait obtenu le renouvellement de la garde de la Relique auprès des chanoines de Lirey en 1449, organisait des ostensions publiques pour sa promotion, avant de s'en séparer. Elle le cède, le 22 mars 1453, au duc Louis I^{er} de Savoie (1440-1465).

« L'entrée du Linceul dans le patrimoine des Savoie est une occasion politique qu'ils surent saisir. A l'instar d'autres dynasties européennes, les Savoie, descendants de modestes fonctionnaires carolingiens, sont à la recherche d'éléments forts de légitimité. Du XV^e au XVII^e siècle, ils obtiennent le titre ducal (1416) puis affichent leur prétention à la couronne royale du prestigieux mais vain royaume de Chypre et de Jérusalem (1632), qui leur permet de se faire appeler Altesses Royales. Ils vont aussi en trouver en se mettant sous la protection de l'insigne Relique. Dans un temps où le symbole est primordial, elle les met en relation directe avec le Christ, leur confère en somme la même sacralité que l'onction des rois de France. Dès lors, l'ancien mais plus "modeste" protecteur de la dynastie, saint Maurice, dont la lance, conservée à l'abbaye d'Agaune veille pourtant sur elle depuis le XV^e siècle, est reléguée à un rang accessoire. Désormais, l'image des Savoie s'associe au Saint-Suaire ».⁷

5 • La dédition de Nice à la Savoie est une charte du 28 septembre 1388 qui scelle le rattachement de Nice à la Savoie. Le terme dédition est un terme juridique qui caractérise la soumission volontaire d'un peuple ou d'une commune à un souverain.

6 • Le Piémont fut officiellement rattaché à la Savoie en 1418.

7 • In : « Nice, les Savoie et le Linceul de Turin ». Fiche publiée par le Centre du Patrimoine de la ville de Nice (Texte d'Hervé Barelli) p. 2.

→ La profonde dévotion de la famille ducale à la Relique ne se démentira jamais.

Pour preuve de leurs dévotions cette pratique funéraire : « lorsque le duc de Savoie entre en agonie on dispose le Linceul sur son lit à ses côtés, pour l'accompagner dans ces instants difficiles »,⁸ en quelque sorte pour remettre son âme à la bonne grâce de Dieu.

« La Relique acquiert sa renommée, entre 1485 et 1504, en devenant le palladium de la Maison de Savoie. Elle est un objet de ferveur et de dévotion populaire, grâce aux ostensions organisées par les ordres urbains protégés par les Savoie, Dominicains et Franciscains ».⁹



Pour la mettre en valeur et lui donner le cadre qu'elle mérite, le Bienheureux Amédée IX, duc de Savoie (1435-1472), fit construire dans la forteresse de Chambéry une chapelle somptueuse où sera conservée et vénérée l'image du Saint-Suaire. Le duc demanda en même temps au Saint-Siège d'approuver cette dévotion. Le pape Paul II (1464-1471) l'érigea en « collégiale » par bulle du 19 avril 1467. Puis, ouvrant les trésors spirituels de l'Église, il accorda en mai 1467 de nombreuses indulgences¹⁰ à ceux qui visiteraient la pieuse image avec les dispositions convenables.

8 • Ibid. « Nice, les Savoie et le Linceul de Turin ». p. 3

9 • In. « La rubrique du patrimoine de Savoie » - Conseil départemental du patrimoine - Décembre 2002 pages 11 et 12- Article de Philippe Raffaelli, Conservateur du Patrimoine.

10 • Dans l'Église catholique romaine, l'indulgence (du latin indulgere, « accorder ») est la rémission totale ou partielle devant Dieu de la peine temporelle encourue en raison d'un péché déjà pardonné.

- Les Papes successifs portèrent aussi un grand intérêt au développement de la dévotion au Linceul.

1) - En accordant le titre de Sainte-Chapelle et en instituant la fête du Saint-Suaire.

En 1464, le théologien Francesco della Rovere, futur pape Sixte IV (1471-1484) parlait, dans un livre qu'il venait d'écrire,¹¹ du « *Suaire dans lequel le corps du Christ a été enveloppé quand on l'a descendu de la croix. Il est maintenant gardé avec une grande dévotion par les ducs de Savoie, et il est coloré par le sang du Christ* ». Ce livre fut imprimé à Rome en 1473, la deuxième année du pontificat du même Sixte IV, qui accorda à la Chapelle de Chambéry, par bulle du 1^{er} octobre 1572, le titre de « Sainte-Chapelle », et finalement celui de « Sainte-Chapelle du Saint-Suaire » par une autre bulle de 1580.

Toujours dans la lignée de ses prédécesseurs le duc Philibert II le Beau (1497-1504) décide alors le dépôt perpétuel de la Relique dans la Sainte-Chapelle. La cérémonie de Translation aura lieu solennellement le 11 juin 1502 en présence du duc et de son épouse Marguerite d'Autriche.

C'est à la demande de Charles III de Savoie (1504-1553), que le pape Jules II (1503-1513), neveu de Sixte IV, encouragea le culte « de cette image du Christ » en instituant, par une bulle du 26 Avril 1506, une fête liturgique du Saint-Suaire dont la date fut fixée au 4 mai. Cette bulle désigne la Relique « *comme l'unique linceul dans lequel Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même fut enveloppé au tombeau* ». Une messe particulière est composée à cet effet en 1507. Plus tard, Léon X (1513-1521) étendra cette célébration à l'ensemble de la Savoie (Bref, 17 octobre 1514) et Grégoire XIII (1572-1585) à « *tous les États du Duché de Savoie, en deçà et au-delà des monts* » (Le Piémont et le Comté de Nice) et accordera une indulgence plénière à tous les fidèles qui assisteront aux Ostensions (Bref, 15 avril 1582).

Il est important de noter que la fête du Saint-Suaire était un jour chômé dans les États de Savoie. Aussi cette fête attirait-elle, lors des célébrations, la participation de nombreux fidèles dévots du Linceul, sûrs de la présence active des évêques et de la famille de Savoie. →

11 • Sixte IV, *De sanguine Christi*, 1473

→ De nobles têtes vinrent s'incliner devant la Relique en répandant de magnifiques libéralités : on vit tour à tour, après le bienheureux Amédée et Yolande de France, Philibert II de Savoie et sa femme Marguerite d'Autriche, Philippe I^{er}, dit le Beau, roi d'Espagne.

« En 1511, le futur François I^{er} vint une première fois en pèlerinage voir le Linceul. Il y revint en 1516 après sa victoire de Marignan. Sa mère Louise de Savoie portait une grande dévotion au Linceul. Elle note ainsi dans son journal : « *Le 28 de may 1516, environ cinq heures après midi, mon fils partit de Lyon, pour aller à pié au Saint-Suaire à Chambéry...* ». ¹²

Lors des processions solennelles du **Vendredi Saint** et du **4 mai**, la Relique était exposée à la vénération du peuple sur un autel dressé aux murs du château ou sur la place du Verney.

2) - En favorisant la création d'une confrérie de pénitents du Saint-Suaire.

Toujours à la demande du duc Charles, le Pape Jules II institua, par



une bulle du 8 janvier 1506, **une grande confrérie du Saint-Suaire**, qui avait pour siège la Sainte-Chapelle de Chambéry, et qui ne pouvait compter plus de 500 membres des deux sexes. Deux illustres membres de la Maison de Savoie s'y agrégèrent le 4 mai 1510, jour de la fête : le duc Charles III, lui-même, et sa sœur Philiberte de Savoie, ¹³ resserrant encore un peu plus les liens entre la Maison de Savoie et le Saint-Suaire.

C'est dans cette chapelle que, le 4 décembre 1532 au matin, se déclara un incendie. Il faillit détruire le Saint-Suaire qui en porte depuis les traces que l'on sait. Le Pape Clément VII (1523-1534)

12 • In Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. Par Joseph Fr. Michaud, Poujoulat (Jean-Joseph-François, M.) - 1851

13 • In « La Sainte chapelle du château de Chambéry » -1868- Par Alexis de Jussieu. Philiberte de Savoie joua un rôle déterminant dans la promotion du culte du Saint-Suaire avec, avant elle, Claudine de Brosse - Penthière, duchesse de Savoie, puis Marguerite d'Autriche également duchesse de Savoie.

délègue un Cardinal-Légit pour vérifier si le Saint Suaire d'après l'incendie, est bien le même que celui d'avant l'incendie ... ce qu'il confirma, en présence de douze témoins dont trois évêques le 15 avril 1534.

En 1524, a été défini un Office en l'honneur de la Relique, à réciter chaque vendredi par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry.

La dévotion envers le Saint-Suaire était profonde et affectait non seulement la vie de la chapelle, mais aussi la vie quotidienne des gens, tant en Savoie qu'au Piémont.

Ainsi le cadre institutionnel autour de la Divine Relique est posé dans le duché de Savoie: une Sainte-Chapelle toute proche de la demeure ducal, avec des privilèges et des indulgences, un office Divin propre au Saint-Suaire, tous les 4 mai (jour chômé), deux « ostensions » annuelles (4 mai et Vendredi Saint) pour satisfaire la foi des fidèles, des processions ferventes en son honneur et enfin une confrérie de pénitents, vecteur de communication, garante de la transmission de la mémoire et des pieuses activités autour du saint linceul.

Mais la guerre allait tenir éloigné, pendant 25 ans, la Sainte-Relique de Chambéry.

II • LE SEJOUR DU LINCEUL DU CHRIST A NICE

- Sur les traces du Linceul du Christ dans son périple de Chambéry à Nice.

La guerre d'influence faisait rage depuis plusieurs années entre Charles Quint et François I^{er}¹⁴ pour la conquête du Milanais. A partir du 11 février 1536 l'armée française, sous les ordres de l'amiral Brion, commença à envahir la Savoie. Le Duc Charles III, allié de Charles Quint, fut contraint de fuir avec sa femme Béatrice de Portugal,¹⁵ son fils Emmanuel Philibert, son trésor, et abandonner la →

14 • (1494-1547) Fils de Louise de Savoie et de ce fait neveu de Charles III de Savoie.
15 • Charles III épousa à Nice en 1521 l'Infante Béatrice de Portugal (1504-1538), fille de Manuel I^{er}, roi de Portugal, et de Marie d'Aragon. Par ce mariage, il devenait beau-frère de Charles Quint, qui avait épousé Isabelle de Portugal. Ils eurent 9 enfants qui tous, à l'exception d'Emmanuel-Philibert, moururent en bas âge.

→ Savoie. Par précaution le Saint-Suaire avait été transféré à Turin pendant l'été 1535.¹⁶

La famille ducale rejoignit Turin qu'elle quitta le 27 mars 1536 et se rendit à Vercelli par la voie fluviale du Pô en apportant avec eux l'insigne Relique. De là, la duchesse Béatrice et le prince héritier Emmanuel-Philibert passèrent à Milan, puis enfin à Nice, en juin, où le duc les rejoignit.¹⁷

À cette époque la ville ancienne se situait sur le promontoire rocheux, au sommet duquel se trouvait le château ; elle abritait encore plusieurs centaines d'âmes autour de la cathédrale dédiée à Sainte Marie de l'Assomption, reconstruite en l'an mil au dessus d'une cathédrale primitive du v^e siècle.



16 • In « La Santa Sindone Salvata a Vercelli ». Prof. Giuseppe Ferraris - Atti del ° Convegno Regionale del Centro Internazionale di Sindonologia. p.14 Vercelli 9 aprile 1960.

17 • In « Raves, beurre et Pissala » - Hervé Barelli - (Serre-Éditeur 2008).

In « Le comté de Nice et la maison royale de Savoie » Catalogue de l'exposition sous la direction de Jean-Bernard Lacroix, Directeur des Archives Départementales des Alpes-Maritimes.

Séjournèrent donc à Nice, le Duc, son épouse Béatrice, leur fils Emmanuel-Philibert âgé de 7 ans et, parmi leur trésor, le Linceul du Christ. Celui ci fut mis à l'abri dans la Tour Ducale, où il séjourna consécutivement pendant 7 ans, de l'été 1536 au printemps 1543.

Le grand historien de la Maison de Savoie, Pierre Gioffredo, niçois de souche, le confirme dans son « Histoire des Alpes-Maritimes ».

« [...] *La duchesse alla s'installer, comme dans un refuge, dans la ville de Nice, emmenant avec elle le susdit Emmanuel-Philibert et emportant ses plus précieux joyaux.*

*Le duc était aussi pressé de mettre à l'abri la très précieuse Relique du Saint-Suaire. À la première attaque des Français en Savoie, on avait jugé Chambéry peu sûre pour l'y laisser. C'est pourquoi on la fit porter aussi à Nice, où elle fut placée dans le Château et vénérée là pendant plusieurs années, jusqu'à ce que les choses s'arrangent avec les Français. [...] Lui-même ne tarda d'ailleurs pas à suivre le même chemin ».*¹⁸

- L'ostension niçoise de 1537 se fit en présence de la famille ducal de Savoie.

C'est à l'occasion du Vendredi-Saint, 30 mars 1537, conformément à la coutume établie à Chambéry, que le Linceul du Christ fut montré au bon peuple niçois du haut de la tour Saint-Elmé, une des tours qui protégeait alors la citadelle, place forte de la Maison de Savoie, et dominant la ville basse. Écoutons ce que nous disent à ce sujet nos historiens locaux¹⁹ :

- Le chanoine Pierre Michel de Villarey, dans la série chronologique des évêques de Nice, lorsqu'il évoque Monseigneur Jérôme Arsago, nous apprend que : « *l'évêque eut la bonne fortune avec d'autres évêques de montrer le Très Saint Suaire en présence du duc, de la Cour et le concours de très nombreuses personnes et même d'étrangers.* »

- Un autre historien, Jean-Baptiste Toselli (1805-1885) écrit à ce sujet : « *L'évêque de Nice, Monseigneur [Jérôme Capitani d'Arsago] (1511-1542), voulant implorer par des prières la clémence du ciel sur tant de calamités, obtint du duc la permission d'exposer en public la* →

18 • V. Agostino Solaro Sindone evangel. P.98. Monum. arch. castri Taur. Pingon. Sindone evangel. p.23.

19 • In. « Nice Historique » 5ème année. N°14 du 1^{er} novembre 1902. « Le Saint-Suaire à Nice » Henri Sappia - p. 213

→ *Relique du Saint-Suaire. Ce fut le 29 mars 1537, jour du Vendredi Saint, que cette exposition eut lieu à la vénération des fidèles, au haut de la tour [Saint-Elme] [...] ».*²⁰

• Le Guide des Etrangers à Nice, publié en 1826, écrit à la page 85 : « *C'est dans cette tour (Bellanda) que furent enfermés, pendant l'enfance d'Emmanuel-Philibert, les trésors de l'Etat, et c'est au haut de la même tour que, le 30 mars 1537²¹, on exposa à la vue du peuple le Saint Suaire que l'on conserve à Turin, dans la chapelle de ce nom ».*

• *Les fidèles étaient si nombreux, dit la chronique de l'époque rapportée par l'historien Louis Durante, « que le gravier de la mer put à peine contenir le concours prodigieux du monde accouru de tous les environs pour assister à cette cérémonie religieuse ».*

Certains ont émis des doutes sur cette ostension du fait que le grand historien de la famille de Savoie, Pierre Gioffredo, niçois de souche, n'en parle dans aucun de ses écrits. Mais il nous semble peu probable qu'elle n'ait pas eu lieu. Nous n'avons d'ailleurs trouvé aucun argument pour la mettre en cause, d'autant que la présence du Linceul dans le château de Nice pendant sept années consécutives est confirmée²².

En 1538 un épisode relatif à la présence du Saint-Suaire dans la citadelle de Nice est à l'origine d'un fait des plus pimentés. Le Pape Paul III (1534-1549), celui du concile de Trente, désirait amener François I^{er} et Charles Quint à conclure une paix durable pour la tranquillité de l'Europe. Il obtint qu'un congrès entre ces deux princes eût lieu dans notre Ville. Le Pape, par l'intermédiaire de l'empereur Charles Quint, fit demander au duc Charles III de Savoie qu'il lui cédât notre Château pour y demeurer pendant son séjour à Nice. « *Le Duc réunit son Conseil. A l'unanimité, on jugeait dangereux de confier le Château à un prince étranger, qu'il fût pape ou non. Mais eu égard à la position de ce dernier, un curieux argument fut invoqué : il fallait d'autant moins lui ouvrir le Château qu'il pourrait en profiter pour s'emparer du Saint-Suaire qui y était gardé depuis que Charles III l'y avait déposé »*²³.

20 • In « Le Précis Historique de Nice » de Jean-Baptiste Toselli, tome 1, première partie, chapitre vingtième, p. 123. Nota :

21 • C'est cette date qui, après vérification par l'astronome de l'observatoire de Nice, s'est révélée être exacte

22 • Ibid. « La Santa Sindone Salvata a Vercelli ». p. 15.

III • LE RETOUR DU LINCEUL A CHAMBERY ET SON TRANSFERT A TURIN

- Le retour du Saint-Suaire en Savoie 25 ans plus tard.

Après un séjour de plusieurs années à Nice, jusqu'au printemps 1543, Charles III ramène la Relique à Verceil. La guerre faisant toujours rage il s'y établit et meurt dans la nuit du 16 au 17 août 1553. Quelques mois plus tard le Suaire faillit être enlevé par les troupes françaises qui prirent la ville par surprise. Il en réchappa grâce à la présence d'esprit d'un chanoine de la cathédrale qui le sauva. A la suite de la paix de Cateau-Cambrésis (1559) et de l'évacuation par les Français des États de Savoie, il est rapporté à Chambéry en 1561.

- Le transfert du Saint-Suaire à Turin, nouvelle capitale des États de Savoie.

Ce sera le fils du défunt Charles III, le duc Emmanuel-Philibert (1553-1580), qui l'installera à Turin, en 1578. Ce transfert prend d'ailleurs, déjà, une dimension politique. Il s'agit, pour le duc de Savoie, de réunir dans sa nouvelle capitale (Turin a été choisie pour occuper cette fonction en 1563) tous les éléments symboliques de son pouvoir. Emmanuel-Philibert saisit même l'occasion pour réaliser une opération de prestige. L'archevêque de Milan Charles Borromée, haute personnalité religieuse de ce temps (il sera canonisé) déjà âgé, voulait se rendre en pèlerinage devant le Linceul à Chambéry. Emmanuel-Philibert saisit l'occasion : pour raccourcir le voyage de l'illustre pèlerin, il fait transporter le Linceul à Turin et ainsi accueille ce prestigieux personnage dans sa nouvelle capitale.²⁴

Depuis cette année 1578 le Saint-Suaire est resté à Turin où fut spécialement construite, attenante à la Cathédrale et au Palais ducal, une chapelle vouée à sa conservation ce qui permettait aux ducs d'y accéder directement depuis leurs appartements. →

23 • In. « Raves, beurre et Pissala » Par Hervé Barelli C° Serre-Editeur 2008 p. 50. Voici le texte complet : " ne peut bonnement remettre la forteresse à nul quel qu'il soit, premièrement pour le service de Dieu qu'est le Saint-Suaire, que repose dedans, et qu'il a pleu à Dieu le faire tomber entre les mains de sa maison, et qu'il croit que le dict Reliquaire l'ait aidé à conserver ce qu'il voudroit tant qu'il plairoit à Dieu l'abandonner, ni s'en fier pour être tel Reliquaire à nul autre vivant tant qu'il plaira à Dieu."

24 • Ibid. « Nice, les Savoie et le Linceul de Turin ». p. 2.

→ Une confrérie du Saint-Suaire, ayant sa propre chapelle, fut érigée dans cette ville en 1598 avec comme objet « *de cultiver et d'accroître la dévotion au Saint Linceul* ». Cette prestigieuse confrérie est toujours très active. Elle gère le Musée du Saint-Suaire qu'elle a fondé en 1936, tout à coté de sa chapelle.

C'est en souvenir des ostensions du Linceul, faites chaque année à Chambéry, que fut imprimé en 1579 à Rome, par la volonté des évêques Francesco Lamberti²⁵ de Nice et son frère Pietro de Saint-Jean de Maurienne, une gravure commémorative de ces ostensions. Elle représente trois évêques juchés sur un podium tenant dans leurs mains le Linceul pour l'offrir à la vénération de la foule. Sur la gravure les deux évêques qui se trouvent aux extrémités du Linceul, au dessus de leurs blasons respectifs, sont les frères Lamberti, ce qui symboliquement atteste des liens spirituels étroits qui unissaient Nice, le Linceul, et la capitale Chambéry.²⁶



*Ostension annuelle du 4 mai, jour de la fête du Saint Suaire, à Chambéry.
Texte adapté sommairement de la relique chez l'évêque de Nice, Mgr François de Lamberti (1549-1582), frère de Mgr Pietro de Lamberti,
évêque de Maurienne (1507-1592), également prélat.*

25 • François Lambert (1552-1583). Originaire de Chambéry, avait pris part au concile de Trente. Il mourut le 5 août 1583 à Nice.

26 • In « La Sindone nei secoli-Nella collezione » di Umberto II » P.70.

« Les Chambériens pensent encore actuellement que la Sainte Relique leur appartient, mais, personnellement, nous ne pouvons voir dans ces faits qu'une intervention de la Divine Providence. En effet le comportement, en 1792, des armées révolutionnaires françaises, qui mirent le feu au palais ducal et détruisirent, à la masse, tous les bas reliefs de la Sainte-Chapelle, laisse imaginer quel funeste sort aurait été réservé au Linceul sacré. Le fait de se trouver alors à Turin a, sans aucun doute, sauvé une fois de plus le Saint-Suaire de la destruction». ²⁷

On a beaucoup glosé à propos de l'utilisation « politique » du Linceul par la maison de Savoie. De fait, dès qu'il devint leur propriété, ils en firent approuver le culte, sa réputation s'étendit, les études sur le sujet furent encouragées. Les ostensions accompagnèrent tous les moments les plus importants de la vie de la famille : accession au trône, mariages, baptêmes. Toutefois, il ne faut pas penser que le Linceul aurait été utilisé sans scrupule comme instrument de pouvoir. Il était plutôt considéré, dans le contexte doctrinal de l'époque, comme une indication de la prédilection de Dieu – source première de toute autorité – pour la maison régnante, qui en faisait une maison privilégiée par rapport à d'autres, néanmoins plus puissantes et d'origine plus ancienne. Ce fut donc, si l'on veut, davantage une affaire d'« image », sous laquelle on trouvait cependant une dévotion sincère, du souverain jusqu'au peuple. Le Linceul devint la « protection » de la famille et de l'État contre les adversités, aux moments difficiles des épidémies et des guerres, ainsi que le moyen de louer et remercier Dieu dans les occasions de fête.

À l'époque d'Emmanuel-Philibert, l'image du Linceul flottait au mat du navire amiral de la petite flotte piémontaise à la bataille de Lépante (1571) ». ²⁸ →

27 • Extrait d'un article du Docteur Gaston CIAIS, adepte et conférencier émérite du Saint-Suaire qui chaque année exerce son art en la chapelle du Saint-Suaire à Nice

28 • In « Sur les traces du Linceul-Histoire ancienne et récente » de Gian Maria Zaccone - Mediaspaul 1998. P. 17.

IV • LES FRUITS DU SEJOUR DU LINCEUL A NICE

1 - Création d'une confrérie du Saint-Suaire.

À la suite du concile de Trente les effets de la réforme catholique se firent sentir à Nice par la création, entre autres, de trois nouvelles confréries de pénitents. La confrérie du Saint-Nom-de-Jésus, 1579, la confrérie du Saint-Esprit en 1585 et la confrérie du Saint-Suaire en 1620.

Le 1^{er} novembre 1620, fête de Tous les Saints, 69 confrères réunis dans la chapelle de l'hôpital Saint Eloi-Saint Roch, sur la « Marine »,²⁹ fondèrent la « Confrérie du Très Saint-Suaire avec la permission de Monsieur le Vicaire, siège vacant, et le marquis de Dogliani, gouverneur et de L'Excellentissime Sénat de cette ville de Nice ». ³⁰

Cette confrérie, outre les dévotions au Saint-Suaire, propageait aussi une dévotion particulière à la Passion du Seigneur. Par ailleurs les frères et sœurs étaient tenus de servir les pauvres de l'hôpital de Saint Eloi-Saint-Roch, matin et soir. Ils devaient apporter des victuailles, demander et rechercher des aumônes.

La confrérie adopta un habit blanc au cordon rouge, sur laquelle un écusson représentait le Linceul du Christ.

2 - Construction de la première chapelle de la confrérie du Saint-Suaire³¹.

La confrérie procéda à l'acquisition d'un terrain sur la « Marine » situé à quelques dizaines de mètres de l'Hôpital où les confrères officiaient provisoirement. Le 14 février 1621, la confrérie décida de se rendre sur le lieu où serait édifïée cette chapelle. Une procession est organisée dans la ville avec l'assistance des quatre consuls.³² L'évêque n'étant toujours pas nommé, c'est Honoré Rossignoli, Vicaire Général de la cathédrale, qui procéda à la bénédiction du lieu.

Les travaux furent engagés dès après et se terminèrent le 24 février 1623, jour où l'oratoire fut béni par le même Vicaire Général.

29 • Actuel Cours Saleya qui se trouve à quelques dizaines de mètres de la plage.

30 • Archives de la Confrérie de la Très Sainte Trinité : statuts de la Compagnie du Saint-Suaire en vingt chapitres.

31 • In. « Du Château vers le Paillon » - par Luc Thévenon - Serre Editeur-1999.

32 • Depuis 1144, Nice était dotée d'un consulat comprenant quatre consuls. Élus démocratiquement pour un an, ils représentaient les quatre classes de la société qui géraient la cité.

La confrérie officia dans cette chapelle pendant quelques décennies mais leur chapelle fut bientôt enclavée par la construction du couvent des Visitandines.



- Le bras de fer des pénitents du Saint-Suaire avec les sœurs Visitandines avec comme enjeu le déplacement de leur première chapelle.

L'ordre de la Visitation Sainte-Marie était un ordre de moniales fondé en 1610 à Annecy par saint François de Sales et par sainte Jeanne de Chantal. La vie de ces religieuses était essentiellement contemplative.

Elles furent autorisées par le duc de Savoie Victor-Amédée I^{er} (1630-1637), le 15 décembre 1634, à s'installer à Nice. Après avoir occupé plusieurs lieux, elles décidèrent d'installer leur couvent sur la « Marine » non loin de la chapelle de la confrérie du Saint-Suaire. En 1654 les Visitandines désirant agrandir leur couvent acquirent de nouveaux terrains et des maisons voisines. « En effet, les bonnes mères prirent le dessein d'acheter une place qui était entre la chapelle des confrères du Saint-Suaire et du Palais Neuf, et cela pour bâtir une nouvelle église ».

Les fondements du nouveau lieu de culte furent jetés à la fin de l'année 1654, l'évêque de Nice procédant à la bénédiction de la première pierre. →

→ Les pénitents du Saint-Suaire contestèrent aux religieuses le droit d'appuyer leur bâtiment sur leur chapelle, chicane qui fut l'objet d'un accord financier le 5 février 1655. L'église des Visitandines étant voûtée, elles entreprirent de surmonter l'édifice d'une grande salle qu'on relia au couvent au moyen d'une passerelle jetée par dessus la chapelle du Saint-Suaire. D'où l'émotion de la confrérie du Saint-Suaire qui voyait sa chapelle entièrement enclavée dans les possessions du couvent agrandi des Visitandines.

Après de nombreuses et violentes oppositions de la part de certains confrères, la chapelle des pénitents du Saint-Suaire fut cédée au couvent qui avait proposé de l'acheter. Il n'en reste qu'une pierre aujourd'hui scellée dans le chœur du nouveau sanctuaire avec une inscription commémorative rappelant le nom du prier, Claude Bérard et le jour de la bénédiction.

3 - Construction et mise en place de la seconde chapelle de la confrérie du Saint-Suaire³³

En échange de la chapelle du Saint-Suaire récupérée, les Visitandines acceptèrent de financer, pour la confrérie, la construction d'une nouvelle chapelle, sur un site à trouver. Après différents projets, le duc de Savoie Charles-Emmanuel II (1638-1675) céda, le 31 août 1657, aux religieuses l'excédent du terrain destiné à la gabelle du sel dont une partie avait déjà été cédée au Sénat de Nice pour sa construction.

Ainsi la seconde chapelle des pénitents blancs du Saint-Suaire fut édifiée tout à côté du Royal Sénat, le tribunal suprême qui symbolise l'autorité souveraine des ducs de Savoie. Décidément, Savoie et Suaire sont politiquement inséparables.³⁴

Pour lancer le chantier de construction sous de bons auspices, Monseigneur Didier Palletis évêque de Nice (1644-1658), vint sur le site bénir la première pierre le 16 octobre 1657.

Dès le début de l'année 1659 les pénitents blancs du Saint-Suaire quittèrent définitivement leur ancien oratoire et s'installèrent dans leur nouvelle et neuve chapelle, qui fit l'objet d'une bénédiction solennelle et fut ouverte au culte le 1^{er} février de cette même année.

33 • In « Du Château vers le Paillon » - par Luc Thévenon - Serre Editeur-1999.

34 • Ibid. « Nice, les Savoie et le Linceul de Turin », p. 4.



L'année suivante, le 4 mai 1660, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire de la création de la confrérie, on organisa une grande cérémonie le jour de la fête du Saint-Suaire. Le second prieur, Antoine Raibaud, fit exécuter à ses frais un tableau de grande dimension, peint par le niçois Gioan-Gasparo Baldoino (Jean-Gaspard Baudoin) représentant le Saint-Suaire. On le plaça au dessus du maître-autel. →

→ Cette toile affiche l'enveloppement de la dépouille de Jésus crucifié, dans un linceul (« sans taches » aux dires de l'évangéliste) et au dessus, le triomphe de la Résurrection, signifié par les anges qui brandissent, comme un étendard, ce linge témoin d'une présence dont il n'a pu conserver que l'empreinte roussie et toujours mystérieuse.³⁵

4 - Quelques éléments de la vie d'une confrérie au XVIII^e siècle.

Les grandes fêtes religieuses étaient célébrées avec beaucoup de faste, notamment les processions qui constituaient l'une des plus solennelles manifestations de la foi, auxquelles assistaient les autorités de la ville, le clergé, les autres confréries de pénitents et les fidèles.

C'est le 22 juillet 1666, qu'intervint l'agrégation de la Confrérie du Saint-Suaire de Nice avec celle érigée auparavant à Rome vers 1550³⁶, bénéficiant ainsi de tous les privilèges et indulgences qui lui avaient été accordés.

Des flagellations de pénitents étaient encore signalées au cours des premières décennies du XVIII^e siècle, notamment le 25 avril 1717 pour la procession des pénitents du Saint-Suaire.³⁷

En 1763, probablement au moment de l'extension du palais du Sénat voisin, la chapelle du Saint-Suaire subit des rénovations. L'architecte piémontais Gioan-Batista Borra,³⁸ la dota d'une façade tout à fait originale dans le contexte niçois puisqu'il s'agit d'un portique à arcades ajourées qui couvre et protège la façade elle-même. À l'intérieur l'architecte aménage une tribune, qui donne dans la nef et qui communique avec la salle d'audience du Sénat. Les membres de cette éminente institution pourront ainsi, selon leur souhait, suivre les offices divins qui s'y déroulent.

De ce fait les liens étroits qui existaient déjà entre le pouvoir royal et le Saint-Suaire se resserrent encore un peu plus.

35 • On peut voir aujourd'hui ce tableau dans la nef de la chapelle sur le mur nord.
36 • Cette confrérie a aujourd'hui disparu. Elle s'est éteinte au tout début du XIX^e siècle.

37 • In « Histoire de Nice et du Pays niçois » publié sous la direction de Maurice Bordes-Privat, Éditeur - 1976.

38 • Celui-là même qui fut chargé de la construction de la chapelle de la confrérie du Saint-Suaire de Turin dont la façade est identique à celle de la Sainte chapelle de Chambéry.

V • NICE ET LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

1 - Les tourments révolutionnaires atteignent Nice en 1792 : la chapelle des pénitents du Saint-Suaire tombe en ruine.

Au mois de septembre 1792, les troupes révolutionnaires françaises passèrent le fleuve Var³⁹ et envahirent Nice. Le Comté de Nice fut annexé à la France le 4 février 1793. Nice et sa région formèrent le 85^{ème} département français, appelé Alpes-Maritimes.

Le sort du Comté de Nice sera lié à celui de la France jusqu'en 1815. Les lois de la République française s'y appliquèrent désormais et notamment celle du 2 novembre 1789 qui décrétait que « tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation ». Ainsi, la chapelle du Saint-Suaire devint un bien national prêt à être vendu. Les confréries de pénitents furent dissoutes et les loges maçonniques autorisées pour la première fois à Nice. Quelle fut la réaction des confrères face à ces mesures brutales de spoliation ? Nous l'imaginons aisément... Peu d'objets furent sauvés, beaucoup disparurent.

Le Sénat de Nice transféra son siège à Sospel. Les militaires prirent possession du bâtiment du Sénat, et la chapelle contiguë servit de casernement aux soldats ! Afin de mieux délimiter l'espace, les militaires élevèrent des murs à l'intérieur. Cette occupation s'avéra catastrophique pour l'oratoire.



Peu de temps après la rue du Saint-Suaire,⁴⁰ qui borde la chapelle depuis sa construction, est débaptisée et prend le nom infâmant de "rue de la Déchéance", et ce jusqu'en 1815 où elle retrouve son nom initial qu'on peut voir encore aujourd'hui sur une plaque de rue apposée sur la façade de la chapelle.

Par acte administratif du 19 ventôse an VII (9 mars 1799), le département des Alpes Maritimes vendit la chapelle à un particulier.⁴¹ →

39 • Frontière entre la France et le comté de Nice.

40 • Nice est sans doute une des rares villes au monde à disposer d'une « rue du Saint-Suaire », dans son répertoire officiel des noms de rue.

41 • Archives municipales-1P4 01. Les textes sont de sœur Louise Sgaravizzi-Navello, pénitente rouge de Nice.

→ Elle retourna, quelques années plus tard, en possession de la collectivité.

2 - Sous le Consulat et l'Empire les confréries de pénitents se reconstituent à Nice à partir de 1802.

Le Concordat, signé en juillet 1801⁴² entre le Saint-Siège et l'État français, autorise à nouveau la réunion des pénitents.

La confrérie du Saint-Esprit (déjà réunie depuis 1782, à celle du Saint-Nom de Jésus) et celle du Saint-Suaire, se regroupent en 1807.

C'est Monseigneur Colonna d'Istria, évêque de Nice (1802-1833), qui, dans une lettre du 26 juillet 1807, confirma cette réunion sous le vocable de « **Confrérie de la Très Sainte Trinité** ».

Dépossédés de leur chapelle pendant la révolution, les pénitents officieront de 1807 à 1825 dans la belle église baroque Saint Jacques le Majeur (Le Gesù), située non loin de leur chapelle en ruine.

Au total en 1809 il y avait plus de 12 200 pénitents dans le comté de Nice pour une population de 85 000 habitants soit un pénitent pour sept habitants.⁴³

Ces confréries jouaient un rôle primordial dans la cité. L'activité de tous ces fidèles laïcs, outre « certains devoirs de dévotion et de charité comme chanter les offices divins dans une chapelle qui leur est propre, ensevelir les morts, assister les malades, faire des processions en l'honneur de Dieu », comportait la direction des hôpitaux, des monts de piété et des orphelinats.

VI • LE RETOUR DE NICE A LA MAISON DE SAVOIE

- La mise en place de la nouvelle confrérie.

L'assemblée générale des frères de la nouvelle confrérie eut lieu le 15 septembre 1807. Philippe Masséna en fut élu premier prieur.

Le 20 novembre 1815 le nouveau Traité de Paris restitue le Comté de Nice au Royaume de Piémont-Sardaigne,⁴⁴ et les confréries

42 • « La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France. »

43 • In « Pénitents des Alpes Maritimes », Luc Thévenon, (Serre Éditeur 1981).

44 • Depuis 1718, grâce à l'échange avec la Sicile, les ducs de Savoie deviendront Rois de Sardaigne.

retrouvent toute leur place et leur influence auprès de la Maison de Savoie. Les loges maçonniques sont à nouveaux interdites.

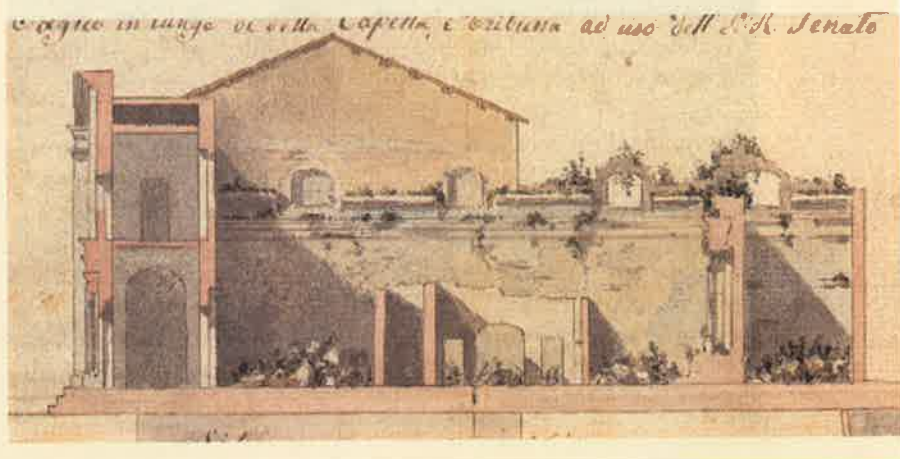
Par lettres en date des 22 et 30 août 1819, la confrérie niçoise s'affilie à l'Archiconfrérie éponyme, créée en 1548 à Rome par Philippe Neri (1515-1595), et prend son nom définitif de **Confrérie de la Très Sainte Trinité et des Pèlerins**. C'est ainsi que Saint Philippe devint le saint Patron titulaire de la confrérie.

Par une lettre datée du 18 novembre 1821, la confrérie demanda à Monseigneur l'Évêque de Nice, Jean-Baptiste Colonna d'Istria (1802-1833) de permettre le port de l'habit rouge conforme à celui de l'Archiconfrérie Romaine, avec une cagoule et un blason représentant la Très-Sainte Trinité, ce qu'il accepta.

- La reprise en main de la chapelle du Saint-Suaire et sa reconstruction.

C'est par une requête du 1^{er} juillet 1824 à l'adresse de sa Royale Majesté, Charles Félix (1821-1831), que le prieur Degubernatis de la Confrérie du Très Saint-Suaire de Nice, la supplia afin que son ancienne chapelle, confisquée par le gouvernement français pendant la période d'occupation et en possession des Domaines Royaux, lui soit restituée « afin d'y exercer en ces lieux les offices religieux et le Culte Divin. »

Mandaté par l'État Sarde Antonio LAURENTI, métreur du Royaume, constate que l'occupation de la chapelle par les soldats fut catastrophique pour le bâtiment dans lequel on éleva des murs inté- →



→ rieurs afin de mieux délimiter l'espace. Un descriptif et un dessin, daté du 25 septembre 1824 et signé par lui, montre l'état de délabrement de l'édifice dont la voûte s'était effondrée et la plupart des murs ruinés.

À la suite de quoi le roi Charles Félix, « par la grâce de Dieu, Roi de Sardaigne, Duc de Savoie et Prince de Piémont », par lettres patentes signées à TURIN, le 30 décembre 1824, enregistrées à la Chambre des Comptes, le 13 janvier 1825, accueillant favorablement la supplique des confrères de l'époque, décide de céder en faveur de la Confrérie suppliante, en pleine propriété et absolu domaine, le local susdit dénommé l'Oratoire du Très Saint-Suaire, situé en Notre Ville de Nice, contigu au Palais Sénatorial, Et ceci sans aucune contrepartie À charge pour cette dernière d'effectuer à ses frais la reconstruction, l'ameublement, l'ornementation, d'en assumer la maintenance, et de permettre l'usage de la tribune aux membres du Royal-Sénat voisin.

Sur une dernière supplique du chevalier Paolo-Emilio BARBERI et de Domenico CALDELLARY "en leur qualité de Prieurs actuels" en date du 20 janvier 1825, les susdites lettres patentes sont définitivement enregistrées par le Sénat de NICE, le 4 février 1825 (Reg. n° 520, Mat. n° 10), en faveur de la "Vénérable Confrérie de la Très Sainte Trinité, canoniquement érigée dans la présente Ville et composée des trois anciennes Confréries du Très Saint-Suaire, Esprit Saint, et Nom de Jésus".

La nouvelle Confrérie est donc, à cette date, devenue propriétaire des restes de la chapelle. Le 3 janvier 1825, elle se réunit en assemblée générale « dans les vestiges de cette dernière » et décide des travaux à réaliser sous la houlette du Frère Paul-Émile Barberi, Architecte, peintre et sculpteur émérite.

En moins d'un an elle fut reconstruite sur les ruines de la précédente. Seuls furent conservés les murs du vestibule d'entrée dessiné par l'architecte Jean-Baptiste BORRA ainsi que le mur Nord.

Ainsi donc, après des années d'efforts et de sacrifices, la chapelle du Saint-Suaire "restaurée de façon décente est restituée à son ancien usage religieux".

C'est le 16 novembre 1825 que Monseigneur Jean-Baptiste Colonna d'Istria (1802-1833), évêque de Nice, procéda à sa Bénédiction et à sa réouverture au culte.

VII • LE RENOUVEAU DE LA FÊTE DU SAINT SUAIRE

Les troubles révolutionnaires et leurs conséquences ci-dessus évoquées firent que la fête du Saint-Suaire ne fut plus célébrée à Nice pendant de nombreuses années.

Heureusement les statuts de la nouvelle confrérie niçoise, mis au point par l'assemblée générale des pénitents le 2 Septembre 1827, approuvés par décret épiscopal le 11 septembre 1827 et par le royal Sénat de Nice le 15 avril 1828, disposent d'un article concernant l'ordonnancement des fêtes, propres à la confrérie, notamment celle du Saint-Suaire :

« Art 97 - Il y a dans l'année certains jours où la Confrérie doit faire célébrer solennellement des fêtes. La principale est certainement celle de la Très Sainte TRINITE, notre Titulaire [...]. En outre, on célébrera aussi la fête du Très Saint-Suaire, parce que l'Oratoire, qui a été reconstruit, appartenait déjà à la Confrérie érigée sous ce titre, laquelle a été ensuite réunie à la nôtre; et parce que c'est une fête du gouvernement de Savoie, qui en possède la précieuse Relique ».





→ Dès la réouverture de la chapelle au culte, le chevalier Paul-Émile Barberi (1775-1847), nouveau prieur, offrit à la confrérie un tableau⁴⁵ de la Très Sainte Trinité, copiant celui du grand peintre⁴⁶ romain Guido Reni (1575-1642), mais en y ajoutant le Saint-Linceul « qui est figuré au pied d'une Trinité, ce qui permet au peintre de réunir les deux dénominations de la confrérie et de sa chapelle dans une même image ».⁴⁷ Ce tableau se trouve encore aujourd'hui au dessus du maître autel.

La reconstruction rapide de la chapelle effectuée selon les recommandations du roi Charles Félix ; son ornementation réalisée par son nouveau prieur, le peintre/architecte Paul-Émile Barberi ; et la présence dans la nouvelle confrérie des pénitents des trois anciennes et de leurs familles, déclenchèrent un engouement dans la cité où l'on vit des dizaines de nouveaux membres s'engager chaque année dans la nouvelle confrérie qui connut, à cette époque, son apogée avec plus de 400 membres.

En 1898 les pénitents rouges ont eut l'honneur de la première page du « Petit Journal » du 24 avril 1898 intitulé : La reine d'Angleterre à la procession des Pénitents Rouges. On peut observer, sur le grand dessin à la « une » de ce journal, leur habit et les éléments qui le composaient en ce temps-là (cagoule⁴⁸, blason etc.), leur bannière et la calèche de la reine Victoria.

La confrérie, après une éclipse dans l'entre-deux-guerres (1914-1918 et 1939-1945), s'est renforcée à partir de 1970, juste après le dernier Concile. Depuis ce temps elle est très active et renouvelle ses membres d'année en année.

→

45 • Tableau qui préside au chœur de l'actuelle chapelle, sous forme de retable et représente les trois personnes divines recevant l'offrande du Saint-Suaire des mains de deux anges portant témoignage de l'accomplissement de la Rédemption : mort et résurrection du Verbe incarné pour la rémission des péchés.

46 • Ce tableau se trouve au maître autel de la chapelle de l'Archiconfrérie Romaine de la Très Sainte Trinité des Pèlerins et des Convalescents, Piazza dei Pellegrini à Rome.

47 • Ibid. « Nice, les Savoie et le Linceul de Turin », p. 4.

48 • La cagoule a été interdite au XIX^e siècle par l'évêque de Nice et remplacée par un capuchon d'humilité.

VIII • LA CHAPELLE ET LA CONFRERIE AU XXI^e SIECLE

Grâce aux très bonnes dispositions des collectivités locales envers les quatre confréries de pénitents subsistant à Nice, leurs chapelles sont dans un très bon état d'entretien.

Les grandes fêtes liturgiques, qui nous sont propres, sont célébrées avec faste chaque année, entre autres la fête du Saint-Suaire⁴⁹ qui débute par une grande procession chantée et sonorisée dans les rues de Nice, en présence du clergé, des édiles locaux, des pénitents rouges et des autres confréries de pénitents. De nombreux fidèles y participent. La Sainte Face de Notre Seigneur Jésus Christ est montrée, tout au long du parcours au public et une réplique du Linceul grandeur nature est exposée pendant quinze jours dans la chapelle.



49 • Elle figure à la date du 11 Mai au propre du Diocèse de Nice approuvé le 19 avril 1988 par la Congrégation Romaine du Culte Divin, qui confirme le privilège de cette célébration conjointement à la Basilique Cathédrale Sainte Réparate et à la chapelle du Saint Suaire à Nice.

Pour le culte, la chapelle est desservie par l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre. Toutes les Messes sont célébrées selon la forme extraordinaire du seul rite romain. La messe dominicale est chantée en grégorien par la chorale des pénitents rouges.

Sur le plan patrimonial nous constatons que Nice a su encore conserver un souvenir vivant du séjour du Linceul. Et ce grâce à diverses actions de promotion de la part :

- **de la ville de Nice et du Conseil Général,**

- qui participent financièrement à la restauration des chapelles de pénitents, dans le cadre d'une politique patrimoniale et culturelle ;
- qui organisent des visites des chapelles de pénitents, où l'histoire du séjour du Linceul à Nice est commenté par les agents du Patrimoine ;
- qui éditent un dépliant polychrome de 6 pages, réalisé par le Centre du Patrimoine, intitulée « Nice, les Savoie et le linceul de Turin », qui est largement distribué.⁵⁰

- **de la confrérie des pénitents rouges,**

- qui ouvre sa chapelle entièrement rénovée et décorée, idéalement située au fond du cours Saleya,⁵¹ - tous les mardis après-midi, pour une visite commentée destinée au grand public et assure ainsi la promotion du Linceul au travers de l'explication des œuvres présente dans la chapelle, mais aussi pour les Journées du Patrimoine ;
- qui diffuse un livre intitulé « Le Saint Suaire de Turin LINCEUL DU CHRIST », écrit par M. Roland Marghieri, chez Serre-Éditeur, qui comprend 180 illustrations et des textes explicatifs, tant historiques que scientifiques et scripturaires⁵² ;
- qui a développé un site internet où un chapitre est consacré au séjour du Linceul du Christ à Nice ;
- qui organise tous les ans : - une conférence et une exposition sur le Linceul de Turin qui attire un nombreux public de connaisseurs et de →

50 • Il est possible de consulter cette fiche sur le site Internet de la ville de Nice : <http://www.nice.fr/Culture/Centre-du-patrimoine/Les-Fiches-Patrimoine-et-autres-publications/Nice-les-Savoie-et-le-linceul-de-Turin>

51 • C'est sur le cours Saleya que se trouve le marché aux fleurs

52 • Voir à ce sujet le R.I.L.T. n°28 de novembre 2006. p.42

- curieux.⁵³ - et la célébration de la messe du « Saint Suaire » conformément à nos statuts de 1827 et à l'habilitation approuvée le 19 avril 1988 par la Congrégation Romaine du Culte Divin ;
- qui soutient l'organisation :
 - de colloques scientifiques Internationaux comme celui du C.I.E.L.T qui s'est tenu en 1997,
 - de grandes manifestations concernant le Saint-Suaire, comme celle de 2006 pour la célébration du 500^{ème} anniversaire de l'institution de la fête liturgique du Saint Suaire qui a valu à la confrérie la Bénédiction Apostolique de sa Sainteté le pape Benoît XVI.

C'est sans doute par l'occupation territoriale des quatre confréries de pénitents et de leurs quatre chapelles et par la conjonction d'événements autour du Linceul que feu Daniel Raffard de Brienne, alors président du Centre International d'Études du Linceul de Turin, décerna en 1997 un satisfécit à la ville de Nice en la désignant comme la « capitale française du Saint-Suaire ».

Ainsi, à différents titres, Nice et le Linceul du Christ ont en commun un morceau d'Histoire. Loin des polémiques scientifiques, c'est ce morceau qui fait de cet objet de mystère et de curiosité une part indéniable de notre patrimoine.⁵⁴ ●

Christian Borghese⁵⁵

Secrétaire des pénitents rouges de Nice

53 • La confrérie dispose, grâce à l'aimable collaboration de M. Roland Marghieri, d'une exposition itinérante qu'il a conçue et qui est la base du livre qu'il a écrit.

54 • Ibid. « Nice, les Savoie et le Linceul de Turin ». p. 5.

55 • Contact : borghese.christian.@orange.fr

Entre deux images, un quadruplex (1992 et 2006) - fig. 17 - pendant lequel les moines ont recréé un peloton (4 milli-mètres) avec le tissu.



1992-2002

10 ans d'événements importants dans l'histoire du Saint Suaire

ÉTUDE RÉALISÉE PAR

Bruno BARBERIS

Directeur du Centre International de Sindonologie de Turin

Piero SAVARINO

Conseiller scientifique du Custode Papal du Saint Suaire

23 juillet 2002 : Date historique pour le Saint Suaire, le précieux linge conservé à Turin depuis 1578, sur lequel est imprimée l'image frontale et dorsale du corps flagellé et crucifié de l'homme qui a toujours été identifié comme étant Jésus de Nazareth.

Le **23 juillet 2002**, une période de 10 ans très intense et importante pour le Saint Suaire arrive à son terme. Cette période fut marquée par des événements d'une extraordinaire importance.



Deux expositions publiques (1998 et 2000 - **fig.1**) pendant lesquelles une foule énorme de pèlerins (4 millions) vint à Turin pour voir le Suaire.



Figure 1

L'inauguration des nouveaux locaux (**fig. 2**) du « Musée du Saint Suaire » (1998) dans la crypte de l'Église du Saint Suaire, 28 Via San Domenico (**fig.3**) qui est le seul musée public au monde consacré à la précieuse relique. →

Figure 2



Figure 3

- Un terrible incendie (1997 - **fig. 4**) qui a détruit la chapelle Guarini du Saint Suaire et a menacé sa sécurité. Et par-dessus tout, un changement radical de la conservation du Suaire réussi par des étapes prudemment évaluées, pas à pas avec précautions.



Figure 4

Jusqu'au XVII^e siècle, le Suaire qui est un tissu de lin presque rectangulaire de 440 cm de long sur 113 cm de large, a été conservé plié plusieurs fois et de différentes manières qui ont changé dans le temps et ont laissé leurs traces sur le linge. Pendant la nuit du 3 au 4 décembre 1532, un terrible incendie éclata dans la Sainte Chapelle de Chambéry où était conservé le Suaire. À cette époque, il était plié 48 fois de telle manière qu'il formait un rectangle d'environ 36 cm par 28 cm. Ceci a pu être déduit de la disposition des trous causés dans le tissu par la chute d'une goutte de métal fondu tombée de la cassette dans laquelle était conservé le Suaire. En outre le feu a entraîné la roussissure d'un bord du linge ainsi plié qui est visible sur le Suaire sous la forme de deux lignes brunes parallèles à son bord le plus long.

Deux ans plus tard, les Clarisses de Chambéry furent chargées de la réparation du linge endommagé par le feu. Du 16 avril au 2 mai 1534, les Clarisses fixèrent le Suaire sur un tissu de lin (la toile de Hollande) afin de le renforcer et cousirent plusieurs pièces (fig. 5) pour masquer les trous dus au feu. D'autres pièces que l'on reconnaît par leur couleur différente du tissu, furent ajoutées ultérieurement (presque certainement au XVIII^e siècle) pour fermer des déchirures qui apparurent en quelques endroits près des pièces anciennes et le long des lignes de roussissures.



Figure 5

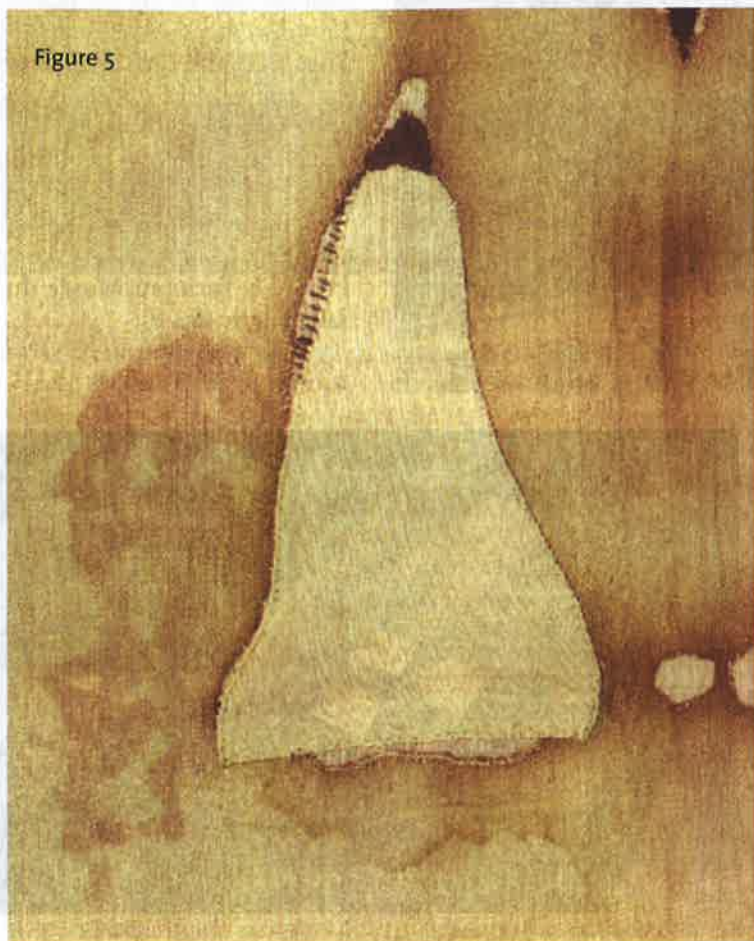




Figure 6

→

À la fin du XVI^e siècle ou au début du XVII^e, mais sûrement à partir de 1694, lorsque le Suaire fut définitivement placé dans la chapelle créée par Guarino Guarini (fig. 6) qui est placée entre la Cathédrale et le Palais Royal de Turin, le Suaire ne fut plus conservé plié, mais roulé sur un cylindre de bois (fig. 7) et placé dans un précieux coffret plaqué d'argent et orné de pierres semi-précieuses et d'émaux qui est maintenant exposé à Turin au Musée du Saint Suaire (fig. 8).

Figure 7





Figure 8

En 1992, l'Archevêque de Turin et Custode Papal du Saint Suaire, le Cardinal Giovanni Saldarini - suivant les suggestions de son prédécesseur le Cardinal Anastasio Ballestrero et celles du Saint-Siège propriétaire du Suaire - nomma une commission scientifique internationale composée de quelques-uns des plus importants experts en textiles anciens et d'éminents érudits du Suaire. Cette commission fut ensuite complétée par d'autres membres. Parmi ceux-ci, nous nous souvenons en particulier du regretté professeur Alan Adler qui fut indiscutablement l'un des plus distingués scientifiques du Suaire ainsi que les Dr. Jeanette, M. Cardamone, Dr. Mechtilde Flury Lemberg, Dr. Sheila Landi parmi d'autres. À cette commission fut confiée la charge d'établir une vaste et précise analyse en vue de résoudre la très complexe et urgente question de la conservation du Suaire.

Cette commission commença ses travaux le 7 septembre 1992 par une ostension privée du Suaire et un premier rapport fut dressé à l'issue de trois jours de travail. Études et discussions se poursuivirent entre les scientifiques au cours des années suivantes et se conclurent →

→ par un rapport final discuté et établi à l'occasion d'une réunion tenue à Turin les 23 et 24 février 1996. Ce rapport fut remis au Custode Papal du Saint Suaire et au Saint-Siège propriétaire du Suaire. Dans ce rapport, la Commission examinait en détail les conditions de conservation du Suaire et apportait une série de propositions et de conditions formellement nécessaires pour sa meilleure conservation. Celles-ci peuvent être résumées ainsi :

- a) Le Suaire doit être disposé à plat en position horizontale sans aucune contrainte ni tension.
- b) Il est nécessaire d'enlever du Suaire le tissu de soie rouge et les lisières en soie bleue ainsi que les deux bandes d'argent.
- c) Le suaire doit être placé dans une enceinte à l'épreuve des balles, en pression positive d'un gaz inerte substitué à l'air afin de stopper l'assombrissement progressif du tissu dû à l'oxydation qui entraîne une réduction progressive de la visibilité des images. Cette enceinte doit être placée dans l'obscurité complète et sa température, son humidité et la pression du gaz contrôlées en permanence.
- d) Il faut étudier à fond la question du retrait de la toile de Hollande et de son remplacement, du retrait éventuel et du remplacement des pièces avec pour but d'assurer les conditions de conservation et la stabilité chimique et mécanique du tissu du Suaire.

Les propositions de la Commission imposèrent à l'évidence un nouveau mode de conservation qui était complètement différent de celui qui avait été adopté depuis les trois derniers siècles, lorsqu'il avait été roulé sur un cylindre et par-dessus tout s'imposa la nécessité de construire un grand conteneur de conservation et de présentation. L'ensemble de l'opération fut évidemment extrêmement compliqué en raison de plusieurs difficultés qui devaient être surmontées à la fois dans la conception et dans l'exécution.

Dans la nuit du 11 au 12 avril 1997, un terrible incendie a presque entièrement détruit la Chapelle du Suaire dans laquelle un long travail de restauration parvenait à son terme. Heureusement, afin de permettre des travaux de restauration dans la Chapelle, le Suaire avait été transféré le 24 février 1993 dans le chœur de la Cathédrale (fig. 9) et par conséquent le feu ne lui a créé aucun dommage. Le constat officiel d'état après le feu, fut réalisé à l'Archevêché de Turin le 14 avril 1997 (fig. 10).



Figure 9

Figure 10



- En dépit de plusieurs difficultés et d'incidents inattendus, la construction du conteneur fut terminée à temps le 17 avril 1998 (fig.11) et pour la première fois le Suaire fut placé dans le nouveau conteneur, prêt pour une ostension publique qui fut tenue pour célébrer le premier centenaire de la première photographie du Suaire. Plus de deux millions et demi de pèlerins vinrent à Turin voir le Suaire du 18 avril au 14 juin 1998.

Figure 11



Le conteneur était un parallélépipède de 4 640 mm de long, 1 380 mm de large et 282 mm de haut pesant environ 2 500 kg. Le fond et les faces latérales furent faites d'une double couche d'acier blindé et la face supérieure fut faite d'une épaisse couche de verre feuilleté à l'épreuve des balles. Le conteneur fut placé sur un chariot qui pesait environ 2 500 kg permettant de le déplacer et de le faire tourner en position verticale pour les ostensions publiques. Avant d'être placé dans son nouveau conteneur, le tissu de soie rouge, les lisières en soie bleue et les deux rubans d'argent furent retirés du Suaire.

À l'intérieur du conteneur, le Suaire fut déposé sur un molleton de coton vierge et placé sur un léger support en aluminium glissant sur des roulements. Il peut être sorti du conteneur par une porte étanche placée sur un des deux petits côtés.

Le 12 août 2000 s'ouvrit la nouvelle ostension organisée à l'occasion du Jubilé. Ce fut la plus longue ostension de l'histoire du Suaire, car elle s'est terminée le 22 octobre après 72 jours avec deux jours supplémentaires les 28 et 29 octobre pour permettre la visite aux



Figure 12

pèlerins qui n'avaient pu atteindre Turin en raison des inondations qui frappèrent la région quelques jours plus tôt. Les pèlerins furent environ 1 million et demi avec plus de 115 000 étrangers.

À la fin de l'ostension, le Suaire fut transféré du très volumineux conteneur d'ostension dans un nouveau conteneur (fig. 12) plus léger et plus maniable pour sa conservation habituelle.

Ce conteneur a été construit par la compagnie italienne aérospatiale Alenia Spazio qui a placé son haut niveau de savoir-faire technique acquis dans le domaine des technologies spatiales, au service du Suaire. Le nouveau conteneur (fig. 13) a les mêmes dimensions que le précédent et il est construit dans un alliage aéronautique léger (à l'exception de la face supérieure qui est faite de verre feuilleté à l'épreuve des balles) et il pèse environ 1 000 kgs.

→



Figure 13

→ Là encore le Suaire fut placé sur un molleton de coton vierge et sur un support en aluminium léger glissant sur des roulements. L'atmosphère intérieure étanche est un mélange d'argon à 99,5% et d'oxygène à 0,5% afin de garantir la parfaite conservation du Suaire et sa protection contre toute sorte de bactéries aéro ou anaérobies.

Le nouveau conteneur est équipé d'un système de pression contrôlée formé d'un groupe de soufflets mobiles placés en dessous comme on peut le voir sur la photo, qui permet l'équilibre entre les pressions internes et externes. Ce système de contrôle est nécessaire pour éviter de dangereux excès de pression sur les parois en particulier sur le verre. La partie supérieure de la **fig.14** montre le graphique produit par le système de contrôle du conteneur. La courbe bleue montre la tendance de la pression atmosphérique à Turin en février 2005 mesurée dans la chapelle où est conservé le Suaire et la courbe rouge représente la différence entre les pressions internes du conteneur et externes et il est clairement visible que ce chiffre est constant. Ce graphique souligne donc l'excellente efficacité du système d'équilibre. Dans la partie basse du graphique, la courbe rouge montre la température moyenne dans le conteneur qui est presque constante. La température est constamment contrôlée.

Figure 14



Avant de placer le Suaire dans le nouveau conteneur pour sa conservation habituelle, il fut photographié officiellement par Gian Carlo Durante utilisant les clichés traditionnels comme les numériques, en couleurs et en noir et blanc.

De plus l'envers du Suaire fut en partie examiné par scanner. Le Suaire fut décousu le long de sa bordure, mais en raison de la très grande difficulté due aux pièces qui furent cousues non seulement sur le Suaire mais aussi directement sur la toile de Hollande, il fut nécessaire d'introduire délicatement le scanner par les quelques espaces libres. Les images de scanner ainsi obtenues concernent presque uniquement la région centrale longitudinale mais elles furent suffisamment nettes pour confirmer l'hypothèse faite en 1978 par les scientifiques du STURP sur la visibilité parfaite des taches de sang au revers du Suaire et en même temps l'absence d'image du corps. →

Au cours de l'opération ci-dessus, la décousure d'une pièce périphérique (fig.15) a révélé la présence déjà soupçonnée de débris de pollution qui étaient en grande partie composés de résidus du tissu carbonisé pendant l'incendie de Chambéry et réduits avec le temps en une fine poussière. Ces débris étaient certainement présents sous chaque pièce et constituaient évidemment un risque élevé pour la →



Figure 15

→ préservation du Suaire. La Commission pour la Conservation du Suaire a déposé un rapport technique soigneusement détaillé sur ce problème et il fut adressé au pape qui est propriétaire du Suaire. Quelques mois plus tard le Saint-Siège a donné l'autorisation de procéder au retrait de la toile de Hollande des pièces et du matériau pollué.

Figure 16



À la fin d'une longue et délicate préparation (fig.16), le travail a commencé le 20 juin 2002 et s'est terminé le 23 juillet suivant. Sous la direction du Dr. Mechtild Flury Lemberg expert de renommée mondiale en la restauration de tissus anciens, le Suaire fut décousu de la

Figure 17



toile de Hollande (fig.17) après quoi, toutes les pièces furent également décousues. Le matériau carbonisé de pollution (fig.18) trouvé sous les pièces fut soigneusement aspiré (fig.19) et placé dans des bouteilles scellées (fig. 20) enregistrées et remises au Card. Severino Poletto, archevêque de Turin et Custode papal du Saint Suaire.

Avant de recoudre le Suaire sur un nouveau tissu de support, une série de données furent rassemblées. Le revers du Suaire fut entièrement photographié et scanné. →

Figure 18



Figure 19



Figure 20

→ Des photographies furent prises en lumière ultra violette. En certains endroits particuliers (sous les sites sans image, avec seulement une image, avec seulement du sang, avec à la fois image et sang, etc...) les spectres de reflectance et de fluorescence U.V-VIS furent enregistrés. Les spectres RAMAN furent aussi enregistrés sur ces mêmes sites. Les spectres furent enregistrés en plaçant les capteurs des instruments au dessus des sites du Suaire sur un pont mobile.

En outre, une analyse microscopique fut faite en certains endroits du Suaire en utilisant un vidéo microscope de grossissement 80 à 450. La lentille du microscope optique fut placée sur le site examiné en utilisant le pont mobile et les images furent enregistrées en utilisant une vidéo-cassette digitale.

Finalement, toujours sur le revers du Suaire, de microscopiques échantillons furent pris par aspiration et ruban adhésif. Toutes les données enregistrées et les matériaux collectés furent donnés au Custode papal du Saint Suaire, et quand le Saint-Siège le désirera, seront à la disposition des scientifiques pour études et recherches.

À la fin de ces opérations le Suaire fut cousu sur un nouveau tissu de doublure qui avait été d'abord analysé afin d'être certain de ses caractéristiques physiques et chimiques.

Pour finir, les bords des trous causés par l'incendie de Chambéry furent cousus à la nouvelle doublure, car la Commission a décidé qu'il n'était plus nécessaire de les couvrir avec de nouvelles pièces à la fois du fait que le Suaire était maintenant conservé à plat en position horizontale à l'abri de toute agression mécanique et afin de rendre l'image et les taches de sang totalement visibles (voir fig. 21, 22, 23) où il est possible de voir un emplacement du tissu touché par le feu de Chambéry avant et après travail de restauration et retrait de la pièce.

→



Figure 21

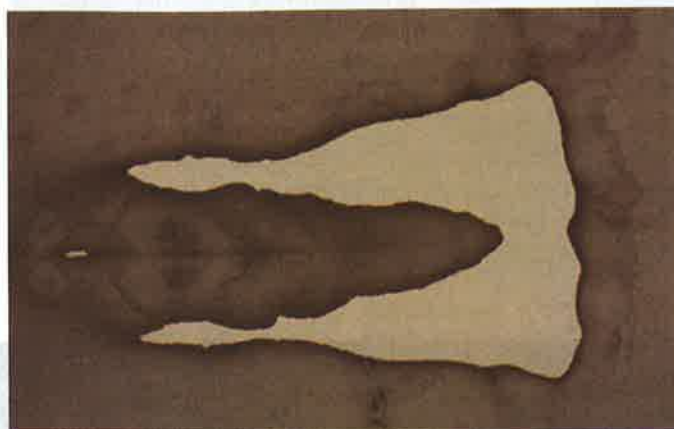


Figure 22



Figure 23

→ À la fin de ce travail, le Suaire fut replacé dans son conteneur (fig. 24, 25) dans le transept gauche de la cathédrale de Turin (sous la Galerie Royale) où il est protégé et contrôlé par des systèmes modernes.

Les opérations d'amélioration des conditions de conservation du Suaire qui furent programmées et réalisées dans la décennie 1992-2002 furent sans aucun doute une étape importante dans l'histoire du Suaire car elles garantissent les meilleures conditions modernes de conservation.

Ce travail permettra aux nouvelles générations de continuer à admirer cette unique et fascinante image qui, encore aujourd'hui, au début du troisième millénaire, peut être considérée comme une inexplicable image. ●

Figure 24



Figure 25



Les anciens numéros de cette revue sont encore disponibles. Leur contenu est toujours d'actualité. Complétez votre documentation sur le Linceul de Turin et soutenez l'action du CIELT. Prix promotionnel: 3 numéros de la RILT pour 15 euros franco.

Merci de commander au moyen du bulletin d'abonnement

PRINCIPAUX ARTICLES DE CHAQUE NUMÉRO :

- N° 1** Les copies du Linceul • L'image de l'ombilic • Hoseph d'Arimathie, le saint Graal et l'icône d'Edesse
- N° 2** Des monnaies sur les yeux • Le Linceul, le Graal et la Champagne
- N° 3** La recherche d'écritures sur le Linceul • Pour en finir avec les thèses de MM. Ivanov et Kouznetsov sur le «rajeunissement» du carbone 14 du Linceul après l'incendie de 1532
- N° 4** Le suaire d'Oviédo
- N° 5** III^e symposium international (Nice 1997) • L'incendie de Turin d'avril 1997 • Le Suaire d'Oviédo n'est pas le soudarion johannique
- N° 6** Principes et règles de l'expertise: application au Linceul • La conservation du Linceul • Le Linceul de Turin et l'Évangile de saint Jean • Le Cardinal Ballestero remet en cause les expériences au carbone 14 de 1988
- N° 7** L'occultation du 21 avril 1902 à l'Académie de sciences • Le suaire de Cahors ou « Sainte coiffe »
- N° 8-9** Les origines du CIELT • Saint Jean et le Linceul • Quelques hypothèses sur les causes de la mort de Jésus en Croix
- N° 10** Les thèses de MM. Ivanov et Kouznetsov rebondissent • Du Linceul de Turin à la tunique d'Argenteuil
- N° 11** Congrès de Turin (juin 1998) • À propos de l'absence des pouces sur l'image du Crucifié du Linceul • L'image du Messie et le bienheureux Daniel de Galash à Edesse • L'umbella du pape Jean VII et le Suaire
- N° 12** Débat: les traces d'écriture sur le Linceul, mirage ou réalité? • Réflexions à propos des « fantômes d'écriture » • Réponse à Robert Badinter • Robert de Clari
- N° 13** De nouvelles preuves pour le Suaire de Jésus • Congrès à Rome sur les reliques du Christ (mai 1999) • Examen de l'envers du Linceul • L'incendie de 1532 et le carbone 14
- N° 14** Jésus a-t-il signé le Linceul de son nom? • Le voyage de Geoffroy de Charny à Smyrne
- N° 15-16** Les découvertes du xx^e siècle (réunion publique Paris mai 1999) • Les dimensions du Linceul • Site internet • L'échantillon du Sindon de Constantinople conservé à Tolède? • Le témoignage des Clarisses de Chambéry en 1534 • Apostolat en Chine avec le Saint-Suaire • À propos de la formation de l'image sur le Linceul • Les effets de la carboxylation sur la datation
- N° 17** Symposium de Turin (mars 2000) • Témoin pour l'an 2000: le Linceul de Turin (réunion publique Paris mai 1999) • La passage du Saint-Suaire au château de Montfort • un témoignage antique sur le Linceul: le chrétien Zachée • Fides et Ratio • Jésus a-t-il signé le Linceul de son nom? (réponse) • Dossier: déchiffrera-t-on l'empreinte génétique de l'homme du Suaire? • L'analyse génétique des taches de sang du Linceul
- N° 18** Dossier: l'analyse physico-chimique • Les ostensions du Linceul dans l'histoire (réunion publique mai 1999)
- N° 19** Dossier médical: les causes de la mort • Découvertes photographiques sur le Linceul • L'ostension de Pie VII
- N° 20** Le Saint Sépulcre de Jérusalem • Le Grand Khan et le Linceul • Dossier médical suite et fin • Auguste Coutin sculpteur du Christ
- N° 21** Le trésor de Saint-Marc de Venise • L'échantillon de Tolède (suite) • Dossier: Nature des images corporelles
- N° 22** La taille du Linceul • La blessure du poignet: nouvelle analyse photographique • Datation du Linceul
- N° 23** Les larmes au coin de l'œil droit • Histoire du Linceul jusqu'à environ 1350 • À propos des reliques de la Passion à la Sainte-Chapelle
- N° 24** 4^e symposium scientifique du CIELT • Le Méreau de Cluny • Le mystère de l'image
- N° 25** Le Codex Pray • Linceul 2002, la nouvelle image
- N° 26** La restauration de 2002 • Dossier « Soudarion » • Symposium Paris 2002 • La Passion de Mel Gibson
- N° 27** Le Saint-Suaire: l'actualité de ces trois dernières années • Réponse à *Science et Vie*
- N° 28** Nouvelles argumentations sur le C 14
- N° 29** Ulysse Chevalier: une « icône » qu'on abat!
- N° 30** À Dieu pour deux amis • Nouvelle interprétation de l'image du Linceul
- N° 31** Le traitement sismique sur le Linceul • La BBC et le carbone 14
- N° 32** Sanguis Christi
- N° 33/34** Le pli primitif • La bande latérale • L'inexplicable image
- N° 35** De Constantinople aux Templiers
- N° 36** Les plaies de la face du Christ

Revue Internationale du Linceul de Turin

BULLETIN D'ABONNEMENT

à adresser avec votre règlement à C.I.E.L.T. 33, rue du Calvaire 92210 Saint-Cloud

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T

Nom:

Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

Je m'abonne à partir du prochain numéro – soit quatre numéros:
(38, 39, 40, 41) – soit la somme de : 30 €

Abonnement de soutien : 45 €

Je désire recevoir les anciens numéros suivants
(7,50 € par numéro, 15 € les trois)

N°1 / N°2 / N°3 / N°4 / N°5 / N°6 / N°7 / N°8 / N°9 / N°10
 N°11 / N°12 / N°13 / N°14 / N°15 / N°16 / N°17 / N°18 / N°19
 N°20 / N°21 / N°22 / N°23 / N°24 / N°25 / N°26 / N°27 / N°28 / N°29
 N°30 / N°31 / N°32 / N°33-34 / N°35 / N°36

Je désire recevoir les Actes du symposium scientifique du CIELT de Nice
1997 (42 € franco)

Je verse un don de € (reçu fiscal à partir de 20 €)

Conformément à la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant.

Le règlement se fait par chèque bancaire ou postal, à l'ordre du C.I.E.L.T.
Pour les abonnements émanant de non résidents en France, prière de régler par chèque bancaire en euros tiré sur une banque établie en France, ou par mandat postal international, ou par virement au compte suivant :

CIELT N°30004 01385 00007952977 02 BNP Agence Niel-Demours,
33, rue du Calvaire, 92210 Saint Cloud
IBAN FR 76 3000 4013 8500 0079 5297 702
BIC BNP AFRPPTE

Revue Internationale du Linceul de Turin

Subscription form

à adresser avec votre règlement à C.I.E.L.T. 33, rue du Calvaire 92210 Saint-Cloud

S U B S C R I P T I O N F O R M

Name:

Christian Name:

Adresse:

Post code: City:

I enclose payment of the subscription fee starting from the next RILT issue,
38-39-40-41, i.e. a total of : 35 € (hors UE and Swiss)

Support: 45 €

I would like to receive issues (7,50 euros by issue, 15 euros postage included
for three issues)

- N°1 / N°2 / N°3 / N°4 / N°5 / N°6 / N°7 / N°8 / N°9 / N°10
 N°11 / N°12 / N°13 / N°14 / N°15 / N°16 / N°17 / N°18 / N°19
 N°20 / N°21 / N°22 / N°23 / N°24 / N°25 / N°26 / N°27 / N°28 / N°29
 N°30 / N°31 / N°32 / N°33-34 / N°35 / N°36

I would like to receive the Actes du symposium du CIELT de Nice 1997
(42 € franco)

NB: payment by cheque made payable to the CIELT - For subscription from persons not
living in France, please pay by cheque in euros drawn from a bank established in France,
or by international postal order, or by making a transfer to the CIELT account number:

CIELT N°30004 01385 00007952977 02 BNP Agence Niel-Demours,
33, rue du Calvaire, 92210 Saint Cloud, France
IBAN FR 76 3000 4013 8500 0079 5297 702
BIC BNP AFRPPPTE





Légende photo : Mère Geneviève Gallois, o.s.b.

